



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DELIBERATION N° CC-2022-55

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 : ZONES D'ACTIVITÉS

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 9 - VOTANTS : 39

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI.

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC.

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON.

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD.

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Benjamin BAGNIS.

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI.

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE

MENERBES : M. Patrick MERLE

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON.

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO.

AURIBEAU : M. Roland CICERO

GARGAS : Mme Claire SELLIER.

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

**Procurations :**

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON donne procuration à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Sylvie TURC donne procuration à M. Jean AILLAUD, M. Patrick ESPITALIER donne procuration à M. Jean AILLAUD.

GARGAS : M. Patrick SIAUD donne procuration à M. Benjamin BAGNIS.

SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE donne procuration à M. Francis FARGE.

SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT donne procuration à M. Yves MARCEAU, Mme Patricia BAILLARD donne procuration à Mme Sandrine ISSON.

SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne procuration à M. Roger ISNARD.

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220414-2022-55-BF  
Date de télétransmission : 28/04/2022  
Date de réception préfecture : 28/04/2022

**Vu** le Code Général des Impôts des Collectivités Territoriales,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, l'instruction codificatrice M57,

**Considérant**, la proposition de Budget Primitif 2022 du Budget « Zones d'activités » de la Communauté de communes qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section « Fonctionnement » : 1 606 635,00 €
- Section « Investissement » : 1 691 037,00 €

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir en délibérer.

**L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**A l'unanimité,**

**Approuve**, le Budget Primitif 2022 du Budget « Zones d'activités » de la Communauté de communes par nature et au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*